

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 21 septembre 2023, s'est réuni le 28 septembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU (arrivée à 18h40)
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO (arrivée à 18h55) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LÉGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Sylvie SCULO a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL jusqu'à son arrive à 18h55
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON
	Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont été représentés :

Mise en ligne le 04/10/2023

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DEL06-DE

ARZON

: Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES

: Philippe LE BERIGOT

ILE D'ARZ

: Jean LOISEAU

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

VANNES

: Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a horizontal crossbar and a loop at the bottom.

-06 -

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

FINANCES

**EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)
2024**

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, compétente en matière de collecte et d'élimination des déchets, perçoit la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Sont exonérés de plein droit :

- les usines ;
- les locaux sans caractère industriel ou commercial loués par l'Etat, les départements, les communes et les établissements publics, scientifiques, d'enseignement et d'assistance et affectés à un service public ;
- les locaux situés dans la partie de la commune où ne fonctionne pas le service d'enlèvement des ordures ménagères.

Le Conseil Communautaire détermine annuellement les cas où les locaux à usage industriel ou commercial peuvent être exonérés de la taxe (article 1521 III du Code Général des Impôts).

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 21 septembre 2023, il vous est proposé de :

- *d'exonérer, au titre de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères de l'année 2024, les locaux précités, listés en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
DELIBERATION 2023 pour exonération 2024

Envoyé en préfecture le 04/10/2023
Reçu en préfecture le 04/10/2023
Publié le
ID : 056-200067932-20230928-230928_DEL06-DE

Nom Etablissement	Libelle APE	Commune	Section	Parcelle		
SUPER U	Supermarché	ARRADON	ZH	715-738	LA BRECHE	SCI LA BRECHE
Camping l'Allée	Terrains de camping	ARRADON	AH	45, 46, 47	5, Lieu-dit l'Allée	SARL CAMPING DE L'ALLEE
Camping de Penboch	Terrains de camping	ARRADON	AC	340 à 348 102, 131, 362, 364, 365,367	9, chemin de penboch	CAMPING DE PENBOCH
LA HUCHE A PAIN	fabrication/vente	ARRADON	ZA	446-447-448	13 Allée Denis Papin	SCI CAPEC
FLOWER EXPLOITATION CAMPING	Aire de camping car	ARRADON	ZI	1367	Parc Priol	Mairie de Vannes
DESIGN IMPLANT		ARRADON		446	13 Allée Denis Papin	SCI NODARRA
WEST YACHTING	Concessionnaire bateaux	ARZON	BS	110-111-113	31 Rue des Ramendeurs ZA du Rédo	SCI KERPENHIR
Camping Mané Guernehue	Terrains de camping	BADEN	ZC	315- 468	56 rue mané en groez	MADEC Jean MADEC Marie
Camping Campéole Penn Mar	Terrains de camping	BADEN	ZR	45-161-236	Route de port Blanc	CAMPEOLE
CARREFOUR MARKET	Supermarché	BADEN	ZE	359-361-408-409 412-414	28, Rue des frères Le Guénédal	CARREFOUR PROPERTY
CCSR KORN ER HOUET	Centre de soins	COLPO	C	605-604-601-594- 591-589-586-527- 526	Korn Er Houet	UGECAM
TRANSPORT DENOUAL	Transporteur industriel	ELVEN	AN	28-29-30-31-45	ZA DE LAMBOUX	SCI DENOUAL
LE ROUIC CARROSSERIE INDUS	Carrosserie industrielle	ELVEN	AN	18-19-23-24-25- 26-196	ZA DE LAMBOUX	SARL LE ROUIC
ARGOET EXTENSIONS ET VERANDAS	Fabrication/vente vérandas	ELVEN	AN	4	ZA DE LAMBOUX 21 rue Hélène Boucher	SCI MIRCOUM
ENTREPRISE DANO	Commerce ouvertures	ELVEN	H	905/1411/1847	ZA DE LAMBOUX	DANO YVES PIERRE MARIE
INTERMARCHE	Supermarché	ELVEN	AI	156	Rue opération Savana	SA ROCHELVEN
MODERN'ELEC	Tvx install.électrique	ELVEN	AN	35	17, Rue Hélène Boucher ZA de Lamboux	SCI ARTISA
CARREFOUR MARKET	Supermarché	GRAND-CHAMP	L ZS	417-418-2610- 2612 117	Route de Vannes	Carrefour Proprety
BRICOPRO	Vente de matériel	GRAND-CHAMP	L	2611	1 Rue Simone Veil	SCI PAULESTEV
GRAND CHAMP AUTOMOBILES (RENAULT)	Vendeur auto	GRAND-CHAMP	L	2615	Route de Vannes	NAVEOS
SAS Philippe JEGOUZO	Plate-forme réception céréales	GRAND-CHAMP	YW	110	101 Rue le Champ des Moines - Parc Er Menah	SAS Philippe JEGOUZO
Camping le Diben	Terrain de camping	LARMOR BADEN	G	1005	LE BIDEN	LEPELVE Gilles- LEPELVE Claude
Camping Ker Eden	Terrain de camping	LARMOR BADEN	G	91	Ker Eden	Guillemot anne Gérard Rémy Joseph et Bernadette
HEMERY Daniel	Travaux d'installation d'eau et de gaz en tous locaux - 4322A	MEUCON	B	1795-1796	ZA Le Norbat	SCI LES LYS
ENTREPRISE JEAN-CLAUDE MOUREAU	Vente de menuiserie	MONTERBLANC	ZN	0053-0054	PALHOUARN	MOUREAU/JEAN CLAUDE JOSEPH FRANCOIS
CAMPING LES JARDINS DU MORBIHAN (Ex :CAMPING LE HARAS)	Terrain de camping	MONTERBLANC	ZX	31-32	5 rue de Kersimon	LE DOUJET Françoise
OUEST CASS	Garage auto	PLAUDREN	YD	81-82-83-110 + YE 373	Le Rodoué	OUEST CASS
VACANCEOLE		PLESCOP	E	387-388-389-390- 391-392	6 rue Camille Claudel	
LE NY COMPETITION	Garage	PLESCOP	AL	51	ZAC de Tréhuinec, 12 rue Denis Papin	OLIVIER LE NY
Coopérative des Artisans du Bois (CAB)	Exposition/vente menuiseries	PLESCOP	E	935 (AL75 et 76)	6117 , rue Denis Papin PLESCOP et 12 rue ampère	FINAMUR
APPART HOTEL et ADAGIO VANNES	Résidence de tourisme	PLESCOP	AM	93-94-95-96-97- 98-99-101-103- 105	5-7 RUE MARIE CURIE	ATLANPARC
ATLANPARC	Divers locaux	PLESCOP	AM	67-70-71-79-80	1 RUE MARGERITE PEREY	ATLANPARC
FONCIERE ATLANVILLE	Divers locaux	PLESCOP	AM	69	ZONE DE KERLUHERNE-BAT K	ATLANPARC
INTERMARCHE+centre cial	Supermarché	PLOEREN	AA	23-24	1 Avenue Eric Tabarly	FONCIERE CHABRIERE
BURGER KING	Restauration rapide	PLOEREN	AM	62	32, rue Edgar Touffreau	BURGERKING France
SAINT MACLOU	Vente décoration des sol	PLOEREN	AN	25	13, Rue Edgard Touffreau	
AD - Carrosserie de Kerthomas	Garage-carrossier	PLOEREN	AM	80	14 Rue Edgard Touffreau	SCI IMMOLOCC
CONFORAMA	Vente ameublement	PLOEREN	AM	17	11, Rue Edgard Touffreau	ConfimoVannes
MEUBLES DEGRIFFES.COM (SCI TAS)	Magasin de meubles	PLOEREN	AM	141-1390	2 rue Louis de Cadoudal	SCI TAS
DOMAINE LE MEZO	Location touristique	PLOEREN		717/718	Le Mezo D127	SAS DOMAINE LE MEZO
BOIS ET MATERIAU (RESEAU PRO)	Vente matériaux GO	PLOUGOUMELLEN	C	0802/803	28 LE KENYAH	SA PINAULT BOIS ET MATERIAUX
BRULERIE D'ALRE	Vente divers	PLOUGOUMELLEN	C	486-804	LE KENYAH	
KENEAH JARDIN	Vente mobilier	PLOUGOUMELLEN	C	537-538-1045- 1046-1050-1051	Zone du Kenyah	KENEAH CONFORT SAS - M. P.LE MENTEC

EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
DELIBERATION 2023 pour exonération 2024

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DEL06-DE

Nom Etablissement	Libelle APE	Commune	Section	Parcelle		
BACK EUROP France	Centrale d'achat alimentaires	PLOUGOUMELEN	D	1942	PA Kénéah Ouest-Rue Bréhat	BACK EUROPE France
KARR -KONCEPT	Agencement de véhicule	PLOUGOUMELEN	C	670	13 rue de l'Europe-Le Kenyah	SCI C&H
PENQUEST	Garage	PLOUGOUMELEN	C	865	11,13,15 rue de l'Avenir	PENQUEST
HYPER U	Supermarché+centre commercial	SAINT-AVE	BK	157-184-269-096	LES TROIS ROIS	SCI DE COET DIGO
			BI	001-003-004-005		
INTERMARCHE (SAS STRADIS)	Supermarché+centre commercial	SAINT-AVE	AX	24/25/143/147/194/196/198 ET CD 183	4, RUE MARCEL DASSAULT	SCI FONCIERES CHABRIERES
DASCHER/GRAVELEAU	Messagerie	SAINT-AVE	BT	351	ZA du Poteau, Rue Bourseul	SCI OP1
Ets de Nettoyage - Dominique PLAUD	Nettoyage	SAINT-AVE	AX	763	19 rue des Frères Montgolfier	SCI DJEF
PLOMBERIE CHAUFFAGE DANY	Installation chauffage et sanitaire	SAINT-AVE	AP	176/177	Magouaire	DANY Hervé
FLUIDE CONFORT ENERGIE	Installation équipements thermiques et climatisation	SAINT-AVE	CD	147	10 rue Yves Le Prieur	SCI PASSY
FRIMOR	Entrepôts frigorifiques	SAINT-AVE	AX	385-407-754-755-756-757-759-764	Le Champs des Oiseaux	FRIMOR
Délice light	Industrie Agro-alimentaire	SAINT-AVE	BT	290	ZA du poteau, 26 rue Denis Papin	La Margelle, Mr David Bernard
LA MARGELLE	Industrie Alimentaire	SAINT-AVE	BT	290	ZA du poteau; 26 rue Denis Papin	La Margelle, Mr David Bernard
SARL DANO MACONNERIE	Artrisan Maçon	SAINT-AVE	AY	92-93	30 Rue de la Briqueterie	SARL DANO
SVEG	Electricité/chauffage plomberie	SAINT-AVE	CD	138	4 rue des Frères de Montgolfier	SCI DYS
Golf du Kervert	Golf	SAINT GILDAS DE RHUYS	A	1227	2 Rue Jacques Daguerre	Département du Morbihan
ECODIS (SA SDEB)	Distribution matériel écoligique	SAINT-NOLFF	AM	105-106	Za de Kerboulard	SCI ECODIX
FLAT 56	Garage automobile	SAINT-NOLFF	AM	66-67	Rue de Gaillée	SCI TREHOREL
FLAT 56	Stockage Garage	SAINT-NOLFF	AM	72 (jd 23100442312)	Za de Kerboulard	SCI LEGAL-PICAUD
Laboratoire B&A	Laboratoire d'analyse industriel	SAINT-NOLFF	AM	15	Za de Kerboulard	BACTERIES ET ALIMENTS
CASINO	Commerce	SARZEAU	CM	127	Rue Adrien Régent	L'IMMOBILIERE GROUPE CASINO
CHAUSSON BOIS ET MATERIAUX (RESEAU PRO)	Commerce	SARZEAU	XD	190		SCI KEROLAND
LIDL	Commerce alimentaire	SARZEAU	XD	75	ZA de Kerollaire	SNC LIDL
LA FOIRFOUILLE - MERCA SENE	Vente de détail	SENE	AL	0043	26 RUE D ALSACE	SCI HOUGUET PERON, 56450 Noyal
SARL WAN SHENG (chinois Gourmet)	Restauration exotique	SENE	AI	0296	41 ROUTE DE NANTES	SCI DE MUN
ROADY SA SENAUTO	Commerce spécialisé	SENE	AK	0013	AV DE GEISPOLSHEIM	SCI LES CHENES
FACTORY	Commerce d'habillement	SENE	AK	180	Zone du Poulfanc	IMMO MOUSQUETAIRES
AU BUREAU	Brasserie-Snack	SENE	AN	278	69 RTE DE NANTES	SARL GPG
INTERMARCHE + BOUTIQUES CENTRE COMMERCIAL	Hypermarché + commerces	SENE	AK	33-34	Avenue de Geispolsheim	SCI FONCIERE CHABRIERES
STATION SERVICE	Vente de carburant	SENE	AK	0018-0019	AV DE GEISPOLSHEIM	SCI FONCIERE CHABRIERES
ANGE CAFE	Boulangerie	SENE	AN	374	69 RTE DE NANTES	SARL SENANGE
GIFI	Vente divers	SENE	AN	275-277-278-280-374	69 RTE DE NANTES	SCI POULFANC 4
Camping Le Moulin de Cantizac	Terrain de camping	SENE	YE	208	2, rue des orchidées	M. GOUWIE Mme GOUWIE
MAC DONALD	Restauration rapide	SENE	AK	120- 121-122-137-141-142-143	RTE DE NANTES	EUURL SAVANNES
MIDI AUTO 56 (CITROEN)	Garage-concession	SENE	AM	33	75 RTE DE NANTES	MIDI AUTO 56
LIDL	commerce alimentaire	SENE	AI	286	47 RTE DE NANTES	SNC LIDL
INTERMARCHE	Supermarché	SURZUR	ZW	322	ZA de Lobreont Sud	SASJICEMA (Mme NOCERA)
JOUAULT BERTRAND (AB TECHNOLOGIES)	Usine de transformation	SULNIAC	ZL	209-697	Z A DE KERVENDRAS	AB Technologie
ETABLISSEMENT FAUCHET	Travaux d'installation électrique	SULNIAC	AA	132/133	2, Rue des Montagnards	SCI LES HAUTS DE MAEVA
			AA	467/523	ZA de Kervendras	SCI FAUSTELEC
JOUAULT BERTRAND (France FROMAGE)	Fabrication de fromages	SULNIAC	ZL	526	Z A DE KERVENDRAS	COMMUNE DE SULNIAC
SARL LINO - CHALLONY MICHEL	Menuiserie bois et matières plastiques	SULNIAC	ZL	262-265	Z A DE KERVENDRAS	SARL LINO - CHALLONY MICHEL
INTERMARCHE (SULBEMI)	Supermarché	SULNIAC	ZL	16-167-168-475	Rue René Cassin	SCI FONCIERE CHABRIERES/LES MOUSQUETAIRES
CHARIER TP	451A Terrassements divers, démolition	THEIX NOYALO	AB	0070	5, RUE DES TANNEURS	SCI LES PRAIRIES DE LOIRE

EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
DELIBERATION 2023 pour exonération 2024

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DEL06-DE

Nom Etablissement	Libelle APE	Commune	Section	Parcelle		
DELIFRANCE	Fabrication produits surgelé	THEIX NOYALO	AB	0064	2, RUE DES TANNEURS	DELIFRANCE SA
DAL ALU (SARL GUILLOT WILFRIED)	284B Découpage, emboutissage (gouttières/zinguerie)	THEIX NOYALO	AB	0037	17, Rue des Tanneurs - ZA du Landy	GUILLOT/ROBERT JEAN FRANCOIS
KICLOS (SCI DU GOLFE)	454C Menuiserie bois et matières plastiques	THEIX NOYALO	AB	50-52-69	ZA DU LANDY	SCI DU GOLFE
KICLOS (SCI DU GOLFE)	454C Menuiserie bois et matières plastiques	THEIX NOYALO	AB	48	ZA DU LANDY	LAGNIAUX Patrick
TOTAL ACCESS	Station essence	THEIX NOYALO	VD	32	Relais du Tenac	TOTAL MARKETING France
SMT	203Z Fab. de charpentes et de menuiseries (usine)	THEIX NOYALO	AB	005	ZA DU LANDY-route de la madeleine	NATIOCREDIMURS
SMT	Commerce (show-room)	THEIX NOYALO	AB	0055	6, RUE DES VANNIERS	SCI THERMIA
BRETAGNE ARMATURES	203Z Fab. de charpentes métalliques	THEIX NOYALO	AB	65/56	2, RUE DES VANNIERS	COBREMO HOLDING
SARL DAM	203Z Fab. de charpentes et de menuiseries	THEIX NOYALO	AB	31-68	RUE DES TANNEURS	SCI LD
H TUBE DE BRETAGNE	Vente de tuyaux PVC	THEIX NOYALO	AB	0020	ZA DU LANDY	HURSIN ET FILS
CARROSSERIE OLIVIER	Carrosserie	THEIX NOYALO	AB	0023	ZA DU LANDY	M.WARTEL Olivier
SELM	291A Fabrication de moteurs et turbines	THEIX NOYALO	AC	191	4, Rue des Charrons	SCI Espace CHARRON
BERTHO LAMOUR	518M Comm.gros de fournitures & équmnt.ind.	THEIX NOYALO	AS	37	ZI DE ST LEONARD, rue Guyomarch	SCI DE PENTAPARC
DIV Volkswagen/DIAN-Scania	Concession auto	THEIX NOYALO	AV	120	RUE LOUIS BRAILLE	SCI MICHEL LE LAGADEC
LECLERC DRIVE	Distribution alimentaire	THEIX NOYALO	AV	118	2, Rue Louis Braille ZI DE ST LEONARD	SCI Keris
JLB (SCI JARLEGAN)	Mécanique industriel	THEIX NOYALO	AV	135	ZI DE ST LEONARD	SCI BOUFFARD 56
CEDEO (DSC)	Vente matériaux construction	THEIX NOYALO	AT	26-27	7Bis, Rue Denis Papin ZI DE ST LEONARD	SA DOCKS DES MATERIAUX
POINT P MATERIAUX	Vente en gros matériaux construction	THEIX NOYALO	AT	0026 et 0027	ZI Saint Léonard	DMO, BP49121 Rennes cedex
VERANDA RIDEAU	454D Menuiserie métallique serrurerie	THEIX NOYALO	AS	0064	ZA DE ST LEONARD NORD	SCI RIMMO
DELICES DE ST LEONARD	513W Comm. gros alimentaire non spécialisé	THEIX NOYALO	AT	006	10, Rue Denis Papin ZI DE ST LEONARD	IMMO-AMONT
EQUIPE PLUS	Vente matériel de restauration	THEIX NOYALO	AR	039	RUE JACQUES CARTIER	SCI MDG 2000
CHAPIN MATERIEL	518C Comm.Locat°de machines	THEIX NOYALO	AP	121	6 rue Louis Braille	SCI ST LEONARD
ETS MICHARD	513W Comm. gros alimentaire non spécialisé	THEIX NOYALO	AP	111-112	IMP SURCOUF, ZA ATLANTHEIX	SCI MICHARD
COMPTOIR DES LUSTRES	524J Commerce de détail luminaires	THEIX NOYALO	AR	0067	RUE CHARCOT	SCI LES LUMIERES DU GOLFE
JARDI +	524X Commerce de détail de fleurs	THEIX NOYALO	AP	337/335	RUE SURCOUF ZA Atlantheix	SCI MSFD
				339		SCI MSFD
				713/714		SCI MSFD
				178		SCI JLDM
LITRIMARCHE	Commerce de détail literie	THEIX NOYALO	YS	269	RUE CHARCOT	SCI CAUDART INVESTISSEMENTS
CERAMICA	Vente de carrelage	THEIX NOYALO	AP	022-023	Rue Duguay Trouin	S.C.I. NAXOS
CYCLES LA PETITE REINE GIANT VANNES	Vente/réparation cycles	THEIX NOYALO	AP	021	1, Impasse Surcouf ZA Atlantheix	SCI JAMP - Bruno HEMERY
CARREFOUR MARKET	Supermarché	THEIX NOYALO	AC	194-195-196-52-53-54-55	RUE DE ROSMADEC	LOCINDUS S.A
SAS MOUGIN MARIO	Travaux de maçonnerie	THEIX NOYALO	AS	50	Imp. Jean Marie Lebris	SCI MARISA
VANNES AUTOMOBILES (RENAULT)	Concession auto	THEIX NOYALO	AP	003	7, Rue de la Bourdonnais ZA ATLANTHEIX	JOURNAUD Patrick
QUEGUINER MATERIAUX	Négoce matériaux de construction	THEIX NOYALO	AV	106-107-108-109-115	ZA Saint Leonard	SAS SOFAQUE
SAILS CONCEPT	Fabrication _ commercialisation de voile	THEIX NOYALO	AB	7	6871 Rte de la Madeleine ZA LANDY	SAILS IMMO
ATLANTIQUE OUVERTURE	Commercialisation ouvertures	THEIX NOYALO	AV	103	14, Rue Louis Braille ZI St Léonard	SCI DU PORT
Garage AD Poids lourds (SAS DUCLOS)	Garage/concession	THEIX NOYALO	AB	11-17	10 rue Vanniers, Za du Landy	SCI des Antilles
SBA VANNES	Garage/concession	THEIX NOYALO	AV	125	10, Rue Louis Braille - ZA St Léonard	SCI AR PEN BIHAN
CLOTURES ET PORTAIL DE L'OUEST (CPO)	Fabrication portail alu & PVC	THEIX NOYALO	AB	42	Rie des Vanniers, ZA du Landy	SCI EMMAX
TC56 (Tout chauffage 56)	Chauffagiste	THEIX NOYALO	AS	55	ZA Atlantheix St Léonard	OLIVIER Patrik
AIF INGREDIENTS-AB TECHNO	Industrie Agro-alimentaire	THEIX NOYALO	AB	76	6554 rue des Vanniers	
AB TECHNOLOGIES	Usine de transformation	TREDION	B	1134	2 Impasse Venise	AB TECHNOLOGIES
COLLEGE LE SACRE CŒUR		VANNES	CT	235/237/273	13, Rue Amiral Defforges	SCI DECAM
U EXPRESS Centre Commercial	Supermarché	VANNES	CK	341-343 - 344 - 346 - 317 - 457-672	PLACE DE FAREHAM	VANVES DISTRIBUTION
MAC DONALD'S	Restauration rapide	VANNES	DH	0404	BP 393	EUURL VAREST
CARREFOUR HYPERMARCHÉ	Hypermarché	VANNES	CZ	693	101 Avenue de la Marne	SIEGE SOCIAL CARREFOUR MASSY

EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES
DELIBERATION 2023 pour exonération 2024

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DEL06-DE

Nom Etablissement	Libelle APE	Commune	Section	Parcelle		
CARREFOUR PROPERTY GESTION	Galerie commerciale	VANNES	CZ	002 - 005 -194 - 519- 692-693	LE FOURCHENE-101 avenue de la marne	LES COPROPRIETAIRES
MONOPRIX	Supermarché	VANNES	BP	333	Place Joseph Le Brix	STE immob et Foncière de Toulouse
INTERMARCHE	Supermarché	VANNES	AM	207 - 209 - 206 - 204 - 211 - 217	AV GEORGES POMPIDOU	SAS LANDIVALT
LECLERC	Hypermarché	VANNES	EL	77	Rue Aristide Boucicaud Z.C. de Parc Lann	SA STE BAIL ENTREPRISES
EHPAD SABINE DE NANTEUIL		VANNES			2 rue Auguste Renoir	
FLOWER CAMPING LE CONLEAU	Hotellerie de plein air	VANNES	CM	25-109	Conleau	Commune de Vannes
SAS POULSA (BRICOCASH)	Vente matériel et outillage	VANNES	BC	573-575	55 rue Alain Gerbault	SA L'IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES
DOMITYS		VANNES	AM	344	Rue de la Madeleine Bras	
AIGLE CELESTE	Restauration	VANNES	EM	4	Rue Gay Lussac	SCI FMCM INVESTITSEMENT
S P R O SAS	Vente de peinture	VANNES	AZ	120-122	ZI du Prat, 6 rue Alain Gerbault	SPRO
LA COMPAGNIE DES ATELIERS	Vente meubles sur mesure	VANNES	EM	88	ZC Parc Lann 9 rue Lépine	SCI Vectra
DECATHLON SAS	Vente articles de sport	VANNES	EM	1	Rue Jacques Rueff	SCI KERIS
NORTH SAILS	Vente/fabrication Voile	VANNES	CH	240	14 Allée Loïc Caradec - PARC DU GOLFE	PATRIMINVEST
CARREFOUR MARKET	Supermarché	VANNES	CD	636-638-641	Avenue de Kerviller	Carrefour Property
METRO	Vente de gros alimentaire	VANNES	BC	345	Zone du Chapeau Rouge	OPPCI FRENCH
GARAGE DUCLOS	Concession VI	VANNES	BC	273	ZA du Chapeau Rouge	SCI DES MGS
Clinique OCEANE	CLINIQUE	VANNES	AC	378-392-958-962 957-964-965	Rue du Docteur Audic	ICADE SANTE
GIFI	Vente divers	VANNES	EM	46	Rue Marcelin Berthelot	SCI Du Fourchene FMP
INTERSPORT SPORT LANN	Vente articles de sport	VANNES	DH	797-798	rue théophraste Renaudeau	SCI AIGLE IMMO
ROUESNEL (ESPACE AUBADE)	Vente en gros plomberie	VANNES	BC	151	15 Rue Alain Gerbault, ZI du Prat	SCI Alain Gerbault
LE ROOF	Restaurant	VANNES	CM	119	10, Allée des Frères Cadoret	M.Philippe RABOUIN
MAISON DU MONDE	Vente de mobilier	VANNES	DH	390	47 Rue Théophraste Renaudot	SMACK
RENAULT concession	Vente /réparation véhicule	VANNES	EE	177	95 avenue Edouard Herriot	AUVENDIS
RENAULT concession	Vente /réparation véhicule	VANNES	DI	225-227	100&102 Rue de la Marne	AUVENDIS
BRETAGNE AUTOMOBILES	Vente /réparation véhicule	VANNES	EM	48/49/50	12 rue docteur Leonce Franco	SAS GOLINVEST
Comptoir Métallurgique de Bretagne	Vente fourniture et outillage	VANNES	BC	89	55 rue du Gal Weygand	
BUT	Vente de mobilier+dépôt	VANNES	DH	171	26 Rue Théophraste Renaudot	SCI IMMORENTE
LA FOIRFOUILLE (MERCA VANNES)	Vente divers	VANNES	EM	30	19 rue Marcelin Berthelot	SCI BERTHELOT 19
BOULANGER SA	Vente de bien d'équipement	VANNES	EM	48	Impasse Marcelin Berthelot	SCI VANNETAISE SOCIVA
CASTORAMA	Vente articles Bricolage	VANNES	EM	53	Rue Marcelin Berthelot	SAS IMMOBILIERE CASTORAMA
SVEG	Electricité/chauffage plomberie	VANNES	AC	245/269/270/324	17/19/21 rue des frères Lumière	SCI des Frères Lumière
BISCUITERIE DE KERLANN	Vente de biscuits	VANNES	DH	261	19 Rue Théophraste Renaudot	Biscuiterie de Kerlann/SCI de KERVERS
LE ROUX SA	Grossiste Fruits et légumes	VANNES	AZ	151	46 rue Alain Gerbault	LEROUX Joëlle
Q PARK - Parking du Port	Parking gestion délégué	VANNES	BO	298	9 Rue du port	Q -park France Services
COYAC	Artisan Plafond suspendus	VANNES	AD	184	22 rue des frères lumières	Emmanuel COYAC
BORGAT AUTOMOBILE (CITROEN)	Concession Automobile	VANNES	AC	315	183, Avenue du 4 août 1944	BORGAT Monique
Carrosserie Jouannic-AD	Carrosserie automobile	VANNES	AD	169-201-207	5, Rue Denis Papin	SCI IMMOCCARR
CHORUS VANNES	Parc des expositions	VANNES	CH	162-163	8, Rue Daniel Gilard Le Parc du Golfe	Commune de VANNES
RESTAURANT DEL ARTE	Restaurant	VANNES	EM	62	37 rue Gay Lussac	SNC VILLA BAC
LA BOUCHERIE	Restaurant	VANNES	EM	63	35, Rue Gay Lussac	SARL TRESTO
MANGO - SAS VIKIE BARCELONA	Vente de confection	VANNES	DH	230	2, Allée de Kerlann	SCI Vannes Kerlann
BAC XEROX	Commerce/location bureautique	VANNES	EI	73	Parc Laroiseau, 9, Rue Anita Conti	SCI MONADE 56
MONSIEUR MEUBLE /CUISINE EMOTION	Vente de Mobilier	VANNES	DI	271-273-275-276 392	5/7/9 Rue Théophraste Renaudot- 57A rte de Ste Anne	LE ROUX HOLDING
SWEELIT	Vente de Mobilier	VANNES	DH	253	51 rue Monsabert	LE ROUX HOLDING
PORCELANOSA	Vente de Mobilier	VANNES	EM	45	26 rue Marcelin Berthelot	SAS PORFRANCE
ALLANIC SAS	Construction	VANNES	BK	231	23 rue Stanislas Dupuy de Lome	CPC OUEST CONSTRUCTIONS
OCEALAB	Laboratoire de biologie médicale	VANNES	AC	561	Rue de la ville aux Pies, Tenenio II	SCI SYNERIMMO II

Nom Etablissement	Libelle APE	Commune	Section	Parcelle		
FLY Meubles Décoration France Literie-VENTE	Vente de Mobilier	VANNES	DH	742-749-754-755	3 Rue Aristide Boussicaud	SCI cap Jenac
FLY Meubles Décoration France Literie-DEPOT	Stockage	VANNES	DN	433	Kerchopine, route de sainte Anne	SCI Kerchopine
GEDIMAT (ETS FERRAND)	Vente de matériaux de construction	VANNES	DN	432	Kerchopine, route de sainte Anne	SAS FERRAND
BOUCHARA (Ex EURODIF)	Vente au détail habillement	VANNES	BR	51	20 rue du Mené	SIMBB
PROMOCASH (SARL DAROMAS)	Vente alimentaire en gros	VANNES	BC	151 (Inv0351952)	7 rue alain Gerbeau, ZI du PRAT	Mr ROUXEL
INSITIS POSEVIA	Impression, supports de communications	VANNES	AC	419	16 rue du docteur Audic, ZA du Ténério	SCI WAJO
SPEED PARK	Activité commerciale de Loisirs	VANNES	EL	1	4 rue Aristide Boucicaud,	SCI DE PHALSBOURG
LE DORE Matériaux	Vente de matériaux de construction	VANNES	BC	01	ZI du Chapeau Rouge	SCI MOUSTOIR 2
JARDILAND	Vente de matériel et végétaux	VANNES	EM	44	1 rue Marcelin Berthelot	SOFIA IMMO (SAS)
NETTO Kerlann	Distribution Spécialisée alimentaire	VANNES	DH	212	35 rue Théophraste Renaudot	SCI LAHAIE
LECLERC DRIVE VANNES	Distribution alimentaire	VANNES	DE	42	141 Av.de la Marne - Rond point ZC de Kerlann4	SAS VADIS
PATISserie CARTRON	Patissier	VANNES	BK	326	1 rue du Général Baron Fabre	SCI MARIANE
			BK	327		SCI MESANGE
AU FIL DES LOTS (DBJ)	Vente au détail articles divers	VANNES	CZ	191	47 Rue du Vincin	SCI GUILLIER
ESPRIT	Vente de vêtements	VANNES	DH	505-507	Rue Théophraste Renaudot	LA PARTICIPATION FONCIERE OPPORTUNITE-PERIAL
LOCARMOR	Location Matériel BTP	VANNES	BE	159	30 avenue Edouard Michelin	Locarmor SAS
EFFIPARC PARKING REPUBLIQUE (INDIGO)	Parking gestion délégué	VANNES	BT	399 (inv2600345592 W)	9003 Place de la république	Mairie de Vannes
Q PARK - Parking du Centre	Parking gestion délégué	VANNES	BP	224	11 rue du 8 Mai	Q -park France Services
Q PARK - Parking de la Loi	Parking gestion délégué	VANNES	BP	88	1 Rue de la Loi	Q -park France Services
L'INCROYABLE (SARL ELLIPSEA 34)	Vente divers équip. de la maison	VANNES	DH	692	Rue Aristide Boucicaud	FONCIERE ATLANVILLE
MULTIPLAST	Chantier de construction naval	VANNES	CH	214 à 220-226-230-232-275-276 à 280-288-290	24 Allée Loïc Caradec	SCPI IMMOPLACEMENT
DIAN-Scania	commercialisation pié	VANNES	BI	405-404-293	19 rue Louis Lefèvre Utile-ZA de Pentaparc	
LIDL	Commerce alimentaire	VANNES	EL	57-72	Kergrain-Espace Copernic	SNC LIDL
PADJA HOTEL	Hôtel	VANNES	EL	37-38-39	12 rue Henri Navier	SCI DJL IMMOTEL
BEST WESTERN VANNES	Hôtel	VANNES			6 place de la Libération	SAS Société hotelière Vannes Liberté
HOTEL KYRIAD SAS	Hôtel	VANNES			8 place de la Libération	SAS A l'image Sainte Anne
ROYAL D'ASIE	Restaurant	VANNES	DI	384	55 route de Sainte Anne	ASIA KING
HOTEL MERCURE - SA KERDONIS	Hôtel	VANNES	CH	324	19 rue Daniel Gilard	SCI SOVIHOTEL

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 21 septembre 2023, s'est réuni le 28 septembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU (arrivée à 18h40)
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO (arrivée à 18h55) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LÉGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Sylvie SCULO a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL jusqu'à son arrive à 18h55
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON
	: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	: Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DEL07-DE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, followed by a large, stylized loop.

-07 -

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

FINANCES

**EXONERATION DE LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM)
AU TITRE DE LA SOUMISSION A LA REDEVANCE SPECIALE**

Monsieur Christian SEBILLE présente le rapport suivant :

Dans le cadre de sa mission de service public de collecte des déchets ménagers, Golfe du Morbihan - Vannes agglomération procède à la collecte de déchets assimilables, de par leur composition, aux ordures ménagères.

En application de l'article L.2333-78 du Code Général des collectivités territoriales, GMVA a instauré sur le territoire des redevances spéciales au service rendu pour les gros producteurs dans le but d'inciter à la réduction à la source des déchets :

- Pour les établissements non soumis à la TEOM dont les ordures ménagères sont collectées et le tri effectué par le service de collecte de GMVA, une redevance est appliquée pour la gestion des déchets (ordures ménagères et tri) ;
- Pour les établissements non soumis à la TEOM ou à la Redevance Spéciale, dont seuls les déchets recyclables sont collectés par le service de collecte de GMVA, une redevance est appliquée pour la gestion du tri-sélectif. Ces derniers sont identifiés dans l'annexe par l'intitulé RS tri-sélectif.

Afin d'éviter le double paiement de la TEOM et de ces redevances, le Conseil communautaire détermine la liste des locaux à exonérer de la TEOM et soumis aux Redevances Spéciales.

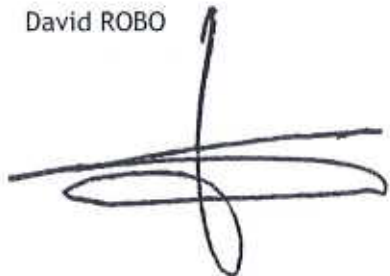
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 21 septembre 2023, il vous est proposé de :

- *d'exonérer de Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2024 au titre de l'article L2333-78 du Code général des collectivités territoriales et 1521 paragraphe III alinéa 2 bis du code général des impôts, la liste des locaux cités en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



Liste des exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères
au titre de l'assujettissement à la redevance spéciale 2024

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Nom Etablissement	Libelle APE	Commune	Section	Parcelle	Adresse	Asses	Publié le	Nom du Propriétaire	Observations
EHPAD RESIDENCE KERNETH		ARRADON	AD	636/649/888	6, Rue Plessis		ID : 056-200067932-20230928-230928	HABITAT	DEL07-DE
LA COMPAGNIE DES PORTS DU MORBIHAN		ARRADON	AE	97/100	7, Rue de la Carrière			Compagnie des Ports du Morbihan	
COLLEGE GILLES GAHINET		ARRADON	ZL	145	2, Rue de Cadic - BP 43			Département du Morbihan	
COLLEGE ST J-BAPTISTE		ARRADON	AD	671/672/673/674	18, Rue Bouruet Aubertot - BP 5			Ets Fondation de la Salle	
			AD	669/675/947/952				Commune d'ARRADON	
Camping Parc Priol	Terrains de camping	ARRADON	ZI	1356	20, rue de la mairie			Commune d'Arradon	
Les Venètes	Restaurant + hôtel	ARRADON	AE	75	9 rue de la carrière			CHAUDOYE ANDRE	
BAN DE CREIZIG L'ABRI CÔTIER	Restaurant	ARRADON	AE	62	rue de la Carrière				
TIT'ANGE L'AUBERGE		ARRADON	AD	562					
CAMPING L'ALLEE	Terrains de camping	ARRADON	AH	45,46,47	5 lieu-dit L'Allée			SARL CAMPING DE L'ALLEE	RS tri sélectif
CAMPING DE PENBOCH	Terrains de camping	ARRADON	AC	340 à 348, 102, 131,362,364	9 chemin de Penboch			CAMPING DE PENBOCH	RS tri sélectif
EURL MARLAU (AIRE DES ILES)	Location de terrains	BADEN	ZR	289/290/292/293	Route de Port Blanc				
CHANTIER NAVAL LE BORGNE		BADEN	YB	428/528/531/538/539	Parun			SCI PALB	
CAMPING DE MANE GUERNEHUE	Terrains de camping	BADEN	ZC	315/468	56 rue Mané en groez			MADEC Jean	RS tri sélectif
CAMPING CAMPEOLE PENN MAR	Terrains de camping	BADEN	ZR	45/161/236	Route de Port Blanc			CAMPEOLE	RS tri sélectif
EHPAD RESID. LA CHAUMIERE		ELVEN	I	1406	Rue de la Chaumière			COMMUNE	
COLLEGE STE MARIE		ELVEN	I	1630/1495/3183	5, Rue de Ker Anna			ASS.DE LARGOUE	
				2494/3184/3185/3186				OGE	
				2745/2746				COLLEGE Ste Marie	
COLLE PUBLIC SIMONE VEIL		ELVEN	G	951	Rue Thomas Pesquet			COMMUNE	
EHPAD RESIDENCE LEON VINET		ILE AUX MOINES	AB	48-49					
Camping le Vieux Moulin	Terrain de camping	ILE AUX MOINES	C	79 à 82, 127, 128	Rue du vieux moulin			Commune de l'ile aux Moines	
L'ESCALE EN ARZ	L'escale en ARZ	ILE D'ARZ	A	1029	Cale de Belure			MOYSAN Gilles	
Camping Les Tamaris	Terrain de camping	ILE D'ARZ	A	1219	Avenue Charles De Gaulle			Commune de l'ile d'Arz	
CAMPING LE DIBEN	Terrains de camping	LARMOR BADEN	G	1005	LE BIDEN			LEPELVE Gilles et LEPELVE Claude	RS tri sélectif
Camping Parc Lann	Terrain de camping	LE BONO	AA	0081	Varques			LE GODEC Geneviève	
Hostellerie Abbatale	Hotel restaurant	LE BONO	AP	29/30/31/32	Manoir de Kerdrean			SCI DE KERBILOUET	
Camping le HALLATE	Camping	PLOUGOUMELEN	G	165	LE KENYAH			Le Gloanic Claude	
FAM DE KERHUEL (EPSM)		MONTERBLANC	ZD	175	Rue des Genêts				
ECOLE DE PARACHUTISME SPORTIF		MONTERBLANC	ZX	51	1, Rue Kersimon			ECOLE DE PARACHUTISME DE VANNES	
Résidence MAPA		PLESCOP	AI	252	14, Rue Ste Anne			VANNES GOLFE HABITAT	
BIANCA EXPLOITATION (Résidence VIVEA)		PLESCOP	E	982	5, Rue Simone de Beauvoir				
COLLEGE ANNE FRANCK		PLESCOP	AB	455	Rue du Stade			DEPARTEMENT 56	
CARREFOUR CONTACT	Superette	PLESCOP	AD	264	6 Rue du Verger			SCI DU VERGER	
DIETE SPORTS	Distribution de produits spécialisés	PLESCOP	F	1851	3 Rue Denis Papin			OVERSTIM.S	
RESIDENCE LES CHARMILLES	EHPAD	PLOEREN	AB	213	10, Rue de Ty Losquet			OPD HLM DU 56	
BUFFALO GRILL	Restaurant	PLOEREN	AM	60-61	Zone de luscenen				
CAPWEST	Hôtellerie	PLOEREN	AA	34	Avenue Eric Tabarly			CAPWEST	
STORY	Vente ameublement	PLOEREN	AM	18	9 rue Louis de Cadoudal			SCI IMMO CAP OCEAN	
RESIDENCE KEROZER	EHPAD	SAINT AVE	AL	96/97/98/99/164	LD Kerozer			ETS FONDATION DE LA SALLE	
RESIDENCE FOYER DU PARC	EHPAD	SAINT AVE	BE	22	2, Rue René Cassin			OPD HLM DU 56	
IMPRO MOULIN VERT		SAINT AVE	CA	113	6 rue Elisa Zucman				
RESIDENCE PLAISANCE		SAINT AVE	AW	29	2, Rue Stéphane Fraye			SCI PLAISANCE	
COLLEGE NOTRE DAME		SAINT AVE	BE	5/6/7/8/319/322/323/324 /325/326/327/328/330/332/334	2, Rue Beaudelaire			ASS.IMMOB DE MENIMUR	
								ASS.EDUC. DE ND DE MENIMUR	
EPSM DE SAINT AVE		SAINT AVE	BR/BS	13	22 rue de l'hôpital				RS tri sélectif
ECODIS	Grossiste magasin bio	ST NOLFF	AM	105	ZA de Kerboulard				RS tri sélectif
RESIDENCE DE PENHOET	EHPAD	SENE	AV	181	RUE DES MARRONNIERS			OPD HLM DU 56	
COLLEGE COUSTEAU		SENE	AM	2	Quartier Saint Laurent			COMMUNE	
BRASSERIE AU SINAGOT	Brasserie-Snack	SENE	AK	0180	AV DE GEISPOLSHEIM			CHABRIERES	
CARREFOUR CONTACT	Supermarché	SENE	AV	243	7 AV DE PENHOET			VALTIS	

Liste des exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères
au titre de l'assujettissement à la redevance spéciale 2024

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Nom Etablissement	Libelle APE	Commune	Section	Parcelle	Adresse	Publié le	Nom du Propriétaire	Observations
UCPA SPORT VANNES		SENE			Route de Moustéran	ID : 056-200067932-20230928-230928		DEL07-DE
CHINOIS GOURMET	Restaurant	SENE			41 route de Nantes			RS tri sélectif
MC DONALD'S	Restauration	SENE	AK	122-120-143	Route de Nantes		EURL SAVANNES	RS tri sélectif
ETAPE CAMPING CARS		SURZUR	ZV		15 Lann Floren			
Camping TY COET	Camping	SURZUR	ZT	8	38, Rue du Bois		LE DORGE Christelle	
Village Vacances Lande du Moulin	Camping-hostellerie	SULNIAC	ZL	217-218-219	La lande du Moulin		SCI le NOUNENE	
EUREDEN GROUP	Entreprise	THEIX NOYALO	VH		54 Rue Louis Braille, ZA St Leonard		EUREDEN GROUP	
RESIDENCE ROZ AVEL		THEIX NOYALO	AK		22			
COLLEGE NOTRE DAME		THEIX NOYALO	AH		224 1, Rue Jean Romieu		DIOCESE	
CAMPING DU GOLFE	Terrain de camping	THEIX NOYALO	A	818-122-741	56450 Noyalo		Mr et Madame Mahé	
CAMING DE RHUYS	Terrain de camping	THEIX NOYALO	AP	155	Le Poteau Rouge, rue Dugay Trouin			
Camping l'étang aux biches	Camping	TREDION	F	562	Etang aux biches		Commune de Trédion	
MAISON DU DIOCESE		VANNES	BY	527	Rue des Ursulines		DIOCESE DE VANNES	
CNFPT		VANNES	CD	401/833	Rue Louis de Broglie			
PREFECTURE/HOTEL DU DEPARTEMENT		VANNES	BP	96-260	Place de la République			
LA POSTE/CENTRE DE TRI		VANNES	BT/BK	BT 45- BK 220	Place de la République ZI du Prat			
COLLEGE ANTOINE DE ST EXUPERY		VANNES	AD	5	1, Rue Gustave Courbet - BP 563		Commune de Vannes	
COLLEGE NOTRE DAME LE MENIMUR		VANNES	AL	23/24/132	85, Rue de Metz		Commune de Vannes	
LYCEE CHARLES DE GAULLE		VANNES	AI	77/78/81/82/83/84/85/86	23, Avenue Paul Cezanne		CR de BRETAGNE	
LYCEE ND LE MENIMUR		VANNES	AL	23/24/132	71, Rue de Metz		ASS.IMMOB DE MENIMUR	
LYCEE ST PAUL/ST GEORGES		VANNES	BT	310/402/403/563/561/565/564	16, Rue Maréchal Foch		CONGREGATION DES FILLES DE JESUS	
LYCEE ALAIN RENE LESAGE		VANNES	CP	21	20, Rue Winston Churchill-BP 551		CR de BRETAGNE	
LYCEE PROFESSIONNEL J-GUEHENNO		VANNES	CZ	52	79, Avenue de la Marne-BP 552		CR de BRETAGNE	
COLLEGE DIWAN		VANNES	BV	298	Rue JM Allanic		DEPARTEMENT DU 56	
DIRECTION DES ROUTES DEPARTEMENTALES DESJ-DATC		VANNES	BN	271	31, Rue Joseph Loth		DEPARTEMENT DU 56	
LYCEE ST JOSEPH LA SALLE		VANNES	CX	949/958/979/985/986/987/988/989/991	39, Boulevard des Iles - BP 558		ETS FONDATION DE LA SALLE	
GENDARMERIE MOBILE CASERNE GUILLO		VANNES	BP	0365	Rue Colonel Beltrame		ETAT - MINISTERE DE LA DEFENSE	
COLLEGE ST FRANCOIS XAVIER		VANNES	BT	456/552/507	3, Rue Thiers		ASS.TROIS RUE THIERS	
LYCEE ST FRANCOIS XAVIER		VANNES	BT	456/552/507	3, Rue Thiers		ASS.TROIS RUE THIERS	
COLLEGE JULES SIMON		VANNES	BP	434	24, Place M.Marchais		Commune de Vannes	
RESIDENCE FOYER PASTEUR		VANNES	BT	43	2, Rue Pasteur		VANNES GOLFE HABITAT	
DDPP		VANNES	CX	144	64, Rue Anita Conti		CONSEIL DEPARTEMENTAL	
DDTM		VANNES	AY	467	1, Allée du Gal Le Troadec		ETAT	
ARCHIVES DEPARTEMENTALES		VANNES	CX	264/268	Rue des Vénètes		CONSEIL DEPARTEMENTAL	
CONSEIL DEPARTEMENTAL		VANNES	BO	208/209/275/284/286/301/302/303	Hotel du Département - 2, Rue St Tropez		DEPARTEMENT DU 56	
UBS		VANNES	CD	49/142/145/417/607/611/616	Rue Mainguy		ETAT/VILLE DE VANNES	
UBS		VANNES	EB	94	Rue André Lwoff		ETAT	
UBS		VANNES	BP	88	Rue de la Loi		Commune de Vannes	
CROUS		VANNES	CX	265/2369	RU-Rue des Vénètes		ETAT	
CROUS LOGEMENT		VANNES	CP	67-68	Cafétéria IUT-8 Rue Montaigne		SNCF MOBILITE	
IUT		VANNES	CP	67	8, Rue Montaigne		ETAT	
SDIS		VANNES	BX	205/207/287	Rue Jean Jaurès		DEPARTEMENT DU 56	
GARE SNCF		VANNES	AY	590	Avenue Favrel et Lincy		SNCF MOBILITE	
RESTOGARE		VANNES	AY	594	Avenue Favrel et Lincy		SARL RESTOGARE	
MAISON D'ARRET		VANNES	AN	91	Place Nazareth		MINISTERE JUSTICE	
MDA		VANNES	EI	40	14, Rue Ella Maillart		LES COPROPRIETAIRES DE L'IMM.12 ET 14	
LE KASINO DE VANNES		VANNES	CH	247	3, Rue Gilles Gahinet			
TABUR ELECTRICITE	Vente de matériel	VANNES	AZ	152	13 rue A. Gerbault		GMT tabur électricité	
MAHEO CONCESSION OPEL	Vente /réparation véhicule	VANNES	EM	41	ZI du Prat Rue Général Wegnand		UCABAIL IMMOBILIER	
A L'AISE BREIZH	Restaurant	VANNES	BY	7	4 rue du commerce		VILLE DE VANNES	
Hôtel OCEANIA	Hôtel	VANNES	BP	445 - 450	Avenue Jean Monnet		Sté Hôtelière Pays de Vannes	
CPAM		VANNES	AM	485	Rue Anita Conti		CPAM	

Liste des exonérés de taxe d'enlèvement des ordures ménagères
au titre de l'assujettissement à la redevance spéciale 2024

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

056-200067932-20230928-230928

Nom du Propriétaire

DEL07-DE

Observations

Nom Etablissement	Libelle APE	Commune	Section	Parcelle	Adresse	Asses	Observations
HOTEL FORMULE 1	HOTEL-Restaurant	VANNES	AK	142-147	19 RUE EMILE JOURDAN	GENEFIM	
HOTEL KYRIAD PRESTIGE	HOTEL-Restaurant	VANNES	AL	209-210	36 RUE DES GRANDES MURAILLES	SCI pombidou grande muraille	
GOLFE HOTEL	Hotel restaurant	VANNES	CR	93-94	91 rue Wiinston Churchill	M, LE GUEN	
MERCURE HOTEL	HOTEL-Restaurant	VANNES	CH	324	19, Rue Daniel Gilard Le parc du golf	SCI SOVIHOTEL	RS tri sélectif
DOMITYS	Foyer personnes âgées	VANNES	AM	344	8 RUE DE LA MADELAINE BRES		RS tri sélectif
CHBA	Centre hospitalier	VANNES	AY	621-543	20 Bd Général Guillaudot		RS tri sélectif
CDG 56	FPT	VANNES	AO	317-319-320--556-554	8 RUE DE OLIVIER DE CLISSON		
MC DONALD'S	EURL VAREST	VANNES	DH	404	120 AVENUE DE LA MARNE		RS tri sélectif
ASSO ECHO	ETS SANTE Centre de Dialyse	VANNES	AY	621	CHBA 20 Bd Général Guillaudot		RS tri sélectif
ATELIER V	Grossiste épices	VANNES	BI	247	16 Rue Louis Lefèvre PAE Pentaparc		RS tri sélectif
SDIS PLATEFORME LOGISTIQUE		VANNES	AZ	606	18 rue Alain Gerbault	DEPARTEMENT DU 56	RS tri sélectif
RESIDENCE MAREVA LE PARC DU CARMEL	ETB Santé	VANNES	CV	424	26 rue Vincent Rouille		RS tri sélectif
FLOWER CAMPING LE CONLEAU	Terrains de camping	VANNES	CM	25-109	Conleau	VILLE DE VANNES	RS tri sélectif
LE GRAND LARGUE	Restaurant	ARZON	AE	169	1 rue du Phare	ADAM Serge	
LE BOUCANIER	Restaurant	ARZON	AE	186-239	3 rue du Général de Gaulle	SCI DAO DUC	
BTP VACANCES		ARZON	AN	471	Gah Goouedelo		
COLONIE D'ANTONY		ARZON	AN	217	Rue de l'Océan	COMMUNE D'ANTONY	
RC MARINE BRETAGNE	Atelier	ARZON	BS	126	ZA du Rédo	SA STE MASSIF MARINE	
INTERMARCHE	Commerce	ARZON	AT	1	Port du Crouesty	SA NAUTIMAR	
Brasserie Jules Verne (Casino)	Brasserie	ARZON	BS	222	Rd Point du Port du Crouesty	Sté du Casino d'Arzon	
COTE MER	Restaurant	ARZON	AE	1	20 rue du Général De Gaulle	M DURDAN Jean-Pierre	
SUPER U	Commerce	ARZON	BR/BS	176/133	ZA du Rédo	SCI TUAL	
Hôtel restaurant "Le Miramar"	Hôtel restaurant	ARZON	AW	132	Port du Crouesty	SCI TROGOVELLE DU CROUESTY	
LA TRANSAT	Restaurant	ARZON	AW	21	8 quai des Cabestans	SCI les Cabestans	
LA MARINA	Restaurant	ARZON	AW	20	9 quai des Cabestans	SCI Port Bleu	
FOYER LOGEMENT		ARZON	AK	1010	Allée Ar Voten Vras		
CAMPING PORT SABLE		ARZON	AH	39/40/41/42/43/44	20, Chemin de Toulassais	COMMUNE D'ARZON	
CAMPING LE TINDIO		ARZON	AP	173/212/213/317/421	2, Rue de Bilouris	COMMUNE D'ARZON	
CAMPING DU BILOURIS		ARZON	AR	230/330/331	Rue de la Ponte	BROISE FERNAND	
CAMPING L'ABRI COTIER		SAINT GILDAS DE RHUYS	F	249/250	90, Rte de Sarzeau	RIO Dominique	
CAMPING LE KERVER		SAINT GILDAS DE RHUYS	A	657	Chemin du Kerver	COMMUNE	
CAMPING LES MENHIRS		SAINT GILDAS DE RHUYS	A	1204/1205	53, Rte de Clos Er be	PIERRE JOEL	
CAMPING GOVELINS		SAINT GILDAS DE RHUYS	AR	368/367/666/651/662/653/634/635/636/637/638/	89, Rue de Guernevé	SCI DU GOH VELIN	
CAMPING LE GRAND GUITTON		SAINT GILDAS DE RHUYS		G 432/BR 108	80, Rte du Cossay	MARESCHAL	
CARREFOUR CONTACT	Commerce	SARZEAU	CK	186-188	6 rue du Général de Gaulle	M et Mme NICOLAS	
Délices de la Presqu'île (Saveurs de Rhuys)	Commerce	SARZEAU	XD	65	ZA de Kerollaire Nord	Biscuiterie de Pont Aven	
Le Comptoir Breton (Biscuiterie Pont Aven)	Commerce	SARZEAU	XD	182	ZA de Kerollaire Nord	Biscuiterie de Pont Aven	
SUPER U-Sodi Rhuys	Commerce	SARZEAU	XC	15	Kergroez	Bail Entreprise	
Garage Renault	Garage	SARZEAU	XD	79	ZA de Kerollaire Nord		
Fumage Artisanale CHAUCHARD	Commerce	ARZON	AK	3	Rue Centrale	M CHAUCHARD Patrick	
Eurl Quentalex	(Boulangerie)	SARZEAU	XD	68	PA Kerollaire	M.LE BOULOUACH	
COLLEGE DE RHUYS		SARZEAU	CM	115	22, Rue Adrien Régent	DEPARTEMENT 56	
EHPAD DE FRANCHEVILLE		SARZEAU	CN	71/148	Allée du Bois - Le Bas Patis	MAISON DE RETRAITE SARZEAU	
MAISON D'ACCUEIL DE KERBLAY		SARZEAU	ZT	89/93/94	Kerblay	LIST D'OBIS DE SANTE MENTALE DU 56	
RESIDENCE LES 2 MERS		SARZEAU	CM	117	15, Rue Adrien Régent		
VILLAGE VACANCES ULVF		SARZEAU	YO	125	Chemin de Feunteunio		
CAMPING LES MOUETTES		SARZEAU	YR	1 ET 2	54, Rue du Rial Vraz	JAMET XAVIER	
CAMPING LA PLAGE		SARZEAU	YS	374/375	Rue des Frères le Boulicaut	JORCAM	
CAMPING LANN HOEDIC		SARZEAU	XB	16	Rue Jean de la Fontaine	RIO Dominique	

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

Reçu le

Nom du Propriétaire

Observations

ID : 056-200067932-20230928-230928_DEL07-DE

Nom Etablissement	Libelle APE	Commune	Section	Parcelle	Adresse	Propriétaire	Observations
CAMPING GCU LES SOURCES		SARZEAU	XA	118	7, Rue Pont Neuf	SCS	
CAMPING LES GENETS		SARZEAU	XK	1	30, Rue du Sens	FP LOISIRS	
CAMPING KERSEAL		SARZEAU	XM	24/29/70/74	10, Rue Toul Segal	PERON	
CAMPING PENVINS		SARZEAU	CC	101/102/103/104	8, Rte de la Chapelle	COMMUNE DE SARZEAU	
CAMPING MANOIR DE KER AN POUL		SARZEAU	CB	7	Penvins	DOMAINE DE KERLEVENAN	
CAMPING AN TREST		SARZEAU	BY	14/237	Chemin le Treste	COPIROS RESIDENCE LE GRAND KERGUEN	
CAMPING LE BOHAT (LODGE)		SARZEAU	XO	333/342	Le Bohat	LODGE CLUB	
CAMPING ST JACQUES		SARZEAU		G 432/ BR 108	1, Rue Pratel Vihan	JACQUES SARZEAU	
CAMPING MENGUEN		SARZEAU	XM	208	Le Menguen	RIO Pascal	
CARREFOUR CONTACT	Commerce	LE TOUR DU PARC	AH	189	Le bourg	SARL PEN KALET	
CAMPING LE ROCH VETUR	Camping	LE TOUR DU PARC	AP	451-209-210-11-214-216-235-231-449-450	Plage de Rouvran		
CAMPING CADRAN SOLAIRE	Camping	LE TOUR DU PARC	AP	566-19	50, Rue de Benester		
EHPAD RESID.DE LANVAUX		GRAND-CHAMP	YX	81	13 , Rue des Hortensias	PBD XQL	
MAISON D'ACCUEIL SPECIALISEE		GRAND-CHAMP	AK	30-64	Rue des FFI	BRETAGNE SUD HABITAT	
LES TRAITEURS DU LOCH		GRAND-CHAMP	ZS	99	6, Rte de Vannes	SCI LES BOUCHERIES DU LOCH	
RESTAURANT LE MANEGWEN	Restaurant	LOCMARIA GRAND-CHAMP	ZH	67	Collec	MANEGREGAM	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 21 septembre 2023, s'est réuni le 28 septembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU (arrivée à 18h40)
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO (arrivée à 18h55) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Sylvie SCULO a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL jusqu'à son arrive à 18h55
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON
	Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont été représentés :

Mise en ligne le 04/10/2023

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DELO8-DE

ARZON

: Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES

: Philippe LE BERIGOT

ILE D'ARZ

: Jean LOISEAU

Absents :

GRAND-CHAMP

: Moran GUILLERMIC

VANNES

: Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a horizontal crossbar and a loop at the bottom.

-08-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

FINANCES

EXONERATION DU VERSEMENT MOBILITE POUR LES ORGANISMES D'UTILITE PUBLIQUE A CARACTERE SOCIAL ET A BUT NON LUCRATIF

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

En vertu des dispositions de l'article L.2333-64 du code Général des Collectivités Territoriales (hors région Ile de France), les fondations et associations reconnues d'utilité publique à but non lucratif dont l'activité est de caractère social, ne sont pas assujetties au Versement Mobilité (VM), sous réserve d'une décision expresse de l'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) dans le ressort duquel elle exerce son activité. Certaines associations pouvant bénéficier de ces dispositions se sont abstenues d'acquitter le Versement Mobilité, sans que leur situation n'ait fait l'objet d'une délibération. Le renforcement du contrôle de l'URSSAF sur le VM nécessite une clarification.

Afin de clarifier la situation, il est proposé de présenter annuellement au Conseil Communautaire, la liste des associations répondant aux critères cumulatifs d'exonération au VM, pour une durée d'un an.

L'examen exhaustif des activités et des comptes des associations est l'unique moyen de distinguer les associations et fondations qui remplissent intégralement les critères cumulatifs établit par la loi et détaillés par la jurisprudence administrative.

Suite à l'examen des associations et fondations demandeuses, il est proposé d'exonérer du Versement Mobilité pour l'année 2024 les associations suivantes :

UDAF 56	47 rue Ferdinand Le Dressay	56002	VANNES
APF Service AVS *	8 rue Ella Maillart Za Laroiseau	56000	VANNES
APF Service SAMSAH**	8 rue Ella Maillart Za Laroiseau	56000	VANNES
APF Service SESSD***	8 rue Ella Maillart Za Laroiseau	56000	VANNES
APF Service Entreprise Adaptée	11 rue Abbé Guillevin	56880	PLOEREN

* AVS : aide vie sociale ** SAMSAH : Service d'accompagnement médico-social pour adulte handicapé
*** SESSD : Service éducation et soins spécialisés à domicile

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources du 21 septembre 2023,

Il vous est proposé :

- d'accorder pour 2024 l'exonération du versement mobilité des associations d'Utilité Publiques ci-dessus listées ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 21 septembre 2023, s'est réuni le 28 septembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU (arrivée à 18h40)
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO (arrivée à 18h55) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Sylvie SCULO a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL jusqu'à son arrive à 18h55
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DEL09-DE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, with a small loop at the end of the horizontal line.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA REHABILITATION ENERGETIQUE
DU CENTRE DE SECOURS PRINCIPAL SUR LA COMMUNE DE VANNES**

MARCHE N° 2023.056

ATTRIBUTION

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 24 mai 2023, selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation énergétique du Centre de Secours Principal sur la commune de VANNES.

Les prestations sont divisées en deux tranches définies comme suit :

Tranche	Désignation
Tranche ferme	Réhabilitation énergétique compris PV ready (phases DIA-ESQ à AOR) et Générateurs PV (phases ESQ au PRO) + éléments de missions complémentaires
Tranche optionnelle 1	Générateurs PV phases ACT à AOR

A l'issue de la consultation, 3 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 août dernier, a attribué le marché au groupement Atelier MOS SARL (mandataire) / L'Atelier Carole SENEGAS SARL / SARL AERIUS / BOIS PAILLE INGENIERIE / ELEMENTAIRE CONSEIL / JD ECONOMIE / URBAE « demain et aujourd'hui ».

Le montant de l'offre retenue s'élève à 143 332,08 € HT réparti comme suit :

- tranche ferme : 137 512,08 € HT
- tranche optionnelle 1 : 5 820,00 € HT.

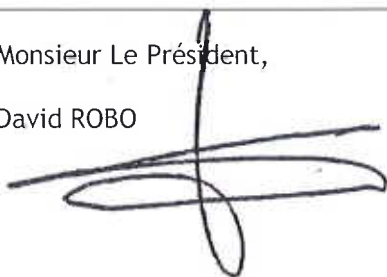
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé de :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement désigné ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces prestations, le cas échéant.
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

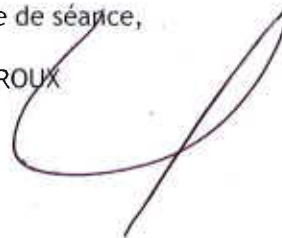
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 21 septembre 2023, s'est réuni le 28 septembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU (arrivée à 18h40)
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO (arrivée à 18h55) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Sylvie SCULO a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL jusqu'à son arrive à 18h55
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON
	Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DEL10-DE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke crossing it, and a large loop at the bottom.

-10-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**ETUDES D'AMENAGEMENT ET DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE PARC D'ACTIVITES DE
LA LANDE DE LESCOET SUR LA COMMUNE D'ELVEN**

MARCHE N° 2023.095

ATTRIBUTION

Monsieur Jean-Pierre RIVERY présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 19 juin 2023 selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la commande publique pour le marché d'études d'aménagement et de maîtrise d'œuvre pour le parc d'activités de la lande de Lescoët sur la commune d'ELVEN.

Les prestations sont divisées en deux tranches définies comme suit :

- tranche ferme : missions AVP, PRO, ACT, VISA, DET, OPC, AOR et demandes d'autorisations (permis d'aménager, loi sur l'eau, évaluation environnementale, archéologie préventive...) ;
- tranche optionnelle : accompagnement de la maîtrise d'ouvrage en terme de communication.

A l'issue de la consultation, 4 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 12 septembre dernier, a attribué le marché au groupement d'entreprises ADEPE (mandataire), AD LIB (cotraitant) et INFRA (cotraitant) pour un montant de 184 000 € HT se décomposant comme suit :

- tranche ferme : 175 250 € HT
- tranche optionnelle 1 : 8 750 € HT.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement désigné ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces prestations, le cas échéant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

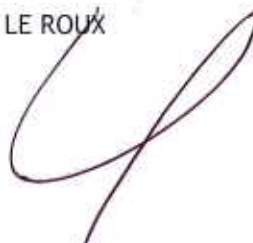
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 21 septembre 2023, s'est réuni le 28 septembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU (arrivée à 18h40)
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO (arrivée à 18h55) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Sylvie SCULO a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL jusqu'à son arrive à 18h55
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON
	: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	: Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DEL11-DE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, followed by a large, stylized loop.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**REQUALIFICATION DE LA ZAE DE SAINT-LEONARD A THEIX
RUE IDAN ER HOUET**

MARCHE N° 2023.107

ATTRIBUTION

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 6 juillet 2023 selon une procédure adaptée soumise aux dispositions des articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique pour le marché de requalification de la ZAE de Saint-Léonard à THEIX - rue Idan Er Houet.

Les prestations sont divisées en deux tranches définies comme suit :

Tranche(s)	Désignation
Tranche ferme	Voie d'accès
Tranche optionnelle 1	Travaux de terrassement-réseaux de la cour desservant les serres municipales de la Ville de VANNES

A l'issue de la consultation, deux offres ont été réceptionnées dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, l'offre de l'entreprise EUROVIA constitue l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant de 217 949,30 € HT se décomposant comme suit :

- tranche ferme : 167 680,30 € HT
- tranche optionnelle 1 : 50 269,00 € HT.

Il vous est proposé :

- d'attribuer le marché à la société nommée ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société nommée ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces prestations, le cas échéant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

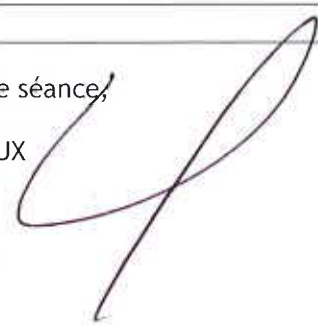
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 21 septembre 2023, s'est réuni le 28 septembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU (arrivée à 18h40)
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO (arrivée à 18h55) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Sylvie SCULO a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL jusqu'à son arrive à 18h55
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	: Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON
	: Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	: Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DEL12-DE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, with a small loop at the end of the horizontal line.

-12-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

MARCHES PUBLICS

**TRANSPORT DES SCOLAIRES DANS LE CADRE D'ACTIVITES SPORTIVES,
CULTURELLES ET D'ACTIVITES LIEES A L'ENVIRONNEMENT
AINSI QUE LE TRANSPORT VERS LE SITE DE LA PREVENTION ROUTIERE**

MARCHE N° 2023.092

ATTRIBUTION

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 29 juin dernier pour le marché « transport des scolaires dans le cadre d'activités sportives, culturelles et d'activités liées à l'environnement ainsi que le transport vers le site de la prévention routière ».

Cette consultation est passée selon la procédure de l'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique et sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en application des articles L. 2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 de ce même code.

Il s'agit d'un accord-cadre d'une durée d'un an, reconductible deux fois un an.

Le montant maximum de commandes est de 265 000 € HT/an. Ce montant sera identique pour les deux périodes de reconduction du marché.

A l'issue de la consultation, une seule offre a été réceptionnée dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 29 août dernier, a attribué le marché au groupement CAT Etablissement CTM / SARL AURAY VOYAGES.

Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement désigné ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 21 septembre 2023, s'est réuni le 28 septembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU (arrivée à 18h40)
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO (arrivée à 18h55) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LÉGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Sylvie SCULO a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL jusqu'à son arrive à 18h55
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON
	Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DEL13-DE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a horizontal stroke across it, and a loop at the bottom.

-13-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

AMENAGEMENT D'UNE INFO SERVICES SUR LA COMMUNE DE SARZEAU

MARCHE N° 2023.060

LOT N° 2 : ENDUITS

ATTRIBUTION

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Par délibération du conseil communautaire du 29 juin dernier, ont été attribués les lots suivants (à l'exception du lot n° 2 « enduits ») :

Lot(s)	Désignation	Sociétés retenues	Montant € HT
01	Gros oeuvre - Démolitions structurelles	SARL B.T.N.R 56700 BRANDERION	187 413,28 € HT
03	Charpente bois	SARL A.C.M 56310 QUISTINIC	19 958,16 € HT
04	Couverture - Etanchéité - Zinguerie	EURL COUVERTURE JULE 56000 VANNES	46 687,16 € HT
05	Menuiserie extérieure Alu	SA ALUMINIUM DE BRETAGNE 56690 LANDEVANT	61 092,00 € HT
06	Menuiserie bois	ARMOR ENTRETIEN SERVICE AES MENARD 56890 PLESCOP	23 929,02 € HT
07	Mobilier	ARMOR ENTRETIEN SERVICE AES MENARD 56890 PLESCOP	20 190,42 € HT
08	Sols souples	SAS ETABLISSEMENT ANDRIANO 56190 AMBON	13 735,67 € HT
09	Cloisons - Isolation - Doublage	SAS LE MOULLIEC 56950 CRAC'H	60 952,21 € HT
10	Plafonds suspendus	Entreprise EMMANUELLE COYAC SARL 56000 VANNES	10 800,30 € HT
11	Chape - Carrelages - Faïences	SAS ETABLISSEMENT ANDRIANO 56190 AMBON	16 811,73 € HT
12	Métallerie	ATELIER METAL CREATION 56700 MERLEVENEZ	23 197,30 € HT

13	Peinture - Nettoyage	SAS ETABLISSEMENT ANDRIANO 56190 AMBON	31 870,67 € HT
14	Ascenseur	NOUVELLE SOCIETE D'ASCENSEURS 44220 COUERON	31 900,00 € HT
15	Electricité CFO - CFA	SARL DC ENERGIE 56190 MUZILLAC	59 961,62 € HT
16	Plomberie - Chauffage - Ventilation	SARL DC ENERGIE 56190 MUZILLAC	104 224,82 € HT

Le lot n° 2 a été relancé selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

A l'issue de cette consultation, il vous est proposé de retenir l'offre de la SARL BTNR pour un montant de 29 957,05 € HT.

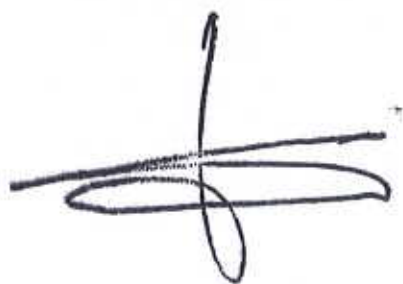
Il vous est proposé de :

- d'attribuer le lot n° 2 à la SARL BTNR ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation des prestations, le cas échéant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 21 septembre 2023, s'est réuni le 28 septembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU (arrivée à 18h40)
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO (arrivée à 18h55) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Sylvie SCULO a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL jusqu'à son arrive à 18h55
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON
	Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DE14-DE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, with a small loop at the end of the horizontal line.

-14-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**CONSTRUCTION D'UNE SALLE DE REUNION ET DE LOCAUX DE RANGEMENT
AU VELODROME DE KERMESQUEL A VANNES**

MARCHE N° 2023.038

LOTS N° 2 ET 4

ATTRIBUTION

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Par délibération du conseil communautaire du 29 juin dernier, ont été attribués les lots suivants (à l'exception des lots n° 2, 3 et 4) :

Lot(s)	Désignation	Sociétés retenues	Montant € HT
01	Démolition - Gros oeuvre	SARL LE RAY	38 793,60 € HT
05	Isolation - Doublages - Cloisons - Plafonds - Menuiseries intérieures	ABI CREATION - SAS MALIWA	28 950,31 € HT
06	Revêtements de sols - Peinture	SARL SMP (Société Morbihannaise de Peinture)	12 107,19 € HT
07	Plomberie - Ventilation - Chauffage - Electricité	SARL SVEG	63 631, 03 € HT

Les lots n° 2 « charpente - ossature bois - bardage - menuiseries extérieures » et 4 ITE - enduit » ont été relancés selon une procédure sans publicité ni mise en concurrence en application des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique.

A l'issue de cette consultation, il vous est proposé de retenir les offres suivantes :

Lot(s)	Désignation	Sociétés retenues	Montant € HT
02	Charpente - Ossature bois - Bardage - Menuiseries extérieures	SARL GUYOT	77 357,26 € HT
04	ITE - Enduit	ELYSIO	15 507,01 € HT

A ce jour, le lot n° 3 « étanchéité » reste non pourvu.

Il vous est proposé de :

- d'attribuer les marchés aux deux sociétés nommées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces prestations, le cas échéant ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

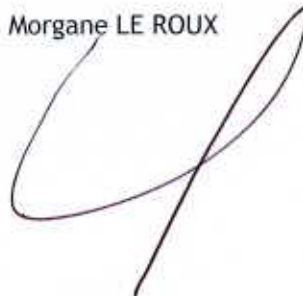
Monsieur Le Président,

David ROBO

A stylized, handwritten signature in dark ink, featuring a large, sweeping loop and a vertical stroke.

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

A stylized, handwritten signature in dark ink, featuring a large, sweeping loop and a vertical stroke.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 21 septembre 2023, s'est réuni le 28 septembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU (arrivée à 18h40)
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO (arrivée à 18h55) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LÉGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT
	: Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Sylvie SCULO a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL jusqu'à son arrive à 18h55
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
	Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON
	Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT
	Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DE15-DE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a horizontal crossbar and a loop at the bottom.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT POUR L'ASSOCIATION DES RESTOS DU COEUR

MARCHE N° 2023.061

ATTRIBUTION

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 22 mai 2023, selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des L.2123-1 et R.2123-1 1 du Code de la commande publique pour les travaux de construction d'un bâtiment pour l'association des Restos du Cœur.

Les prestations sont réparties en 17 lots définis comme suit :

Lot(s)	Désignation
01	Gros oeuvre
02	Charpente bois - Murs à ossature bois
03	Charpente métallique
04	Etanchéité
05	Bardage bois
06	Couverture et bardage métallique
07	Menuiseries extérieures aluminium
08	Métallerie
09	Porte industrielle
10	Menuiseries intérieures bois
11	Doublage - Cloisons - Cloisons modulaires - Plafonds
12	Plafonds suspendus
13	Revêtements de sols - Faïence
14	Peinture
15	Equipements sanitaires Chauffage - Ventilation
16	Electricité - CFO/CFA
17	VRD - Aménagements extérieurs

A l'issue de la consultation, 34 offres ont été réceptionnées dans les délais impartis, couvrant l'ensemble des lots à l'exception du lot n° 10 pour lequel aucune offre n'a été transmise.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable pour retenir les sociétés ci-dessous, présentant les offres économiques les plus avantageuses :

Lot(s)	Désignation	Sociétés retenues	Montant € HT
01	Gros oeuvre	SAS JAFFRE	187 083,15 € HT
02	Charpente bois - Murs à ossature bois	CCL CONSTRUCTION	115 093,84 € HT
03	Charpente métallique	ASTEEL	77 596,00 € HT
04	Étanchéité	SOPREMA ENTREPRISES SAS	162 800,00 € HT
05	Bardage bois	PENTHIEVRE COUVERTURE BARDAGE	87 138,80 € HT
06	Couverture et bardage métallique	PENTHIEVRE COUVERTURE BARDAGE	78 280,58 € HT
07	Menuiseries extérieures aluminium	ATLANTIQUE OUVERTURE SAS	88 855,44 € HT
08	Métallerie	SARL NOUVELLE METALLERIE DE KERPONT	41 824,34 € HT
09	Porte industrielle	AF MAINTENANCE	15 090,00 € HT
11	Doublage - Cloisons - Cloisons modulaires Plafonds	PIKARD SAS PICARD	100 814,93 € HT
12	Plafonds suspendus	ENTREPRISE EMMANUEL COYAC SARL	8 180,05 € HT
13	Revêtements de sols - Faïence	SARL LE BEL ET ASSOCIES	25 040,56 € HT
14	Peinture	SARL ARMOR PEINTURE PLATRERIE	28 677,30 € HT
15	Équipements sanitaires Chauffage - Ventilation	SAS ARCHIMEDE	255 281,68 € HT
16	Electricité - CFO/CFA	EERI 56	116 000,00 € HT
17	VRD - Aménagements extérieurs	COLAS France Etablissement de Vannes	365 738,76 € HT

Le lot n° 10 « menuiseries intérieures bois » sera relancé prochainement.

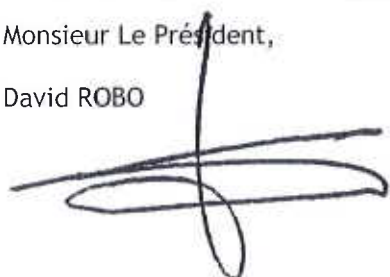
Il vous est proposé de :

- d'attribuer les marchés aux sociétés nommées ci-dessus ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les marchés ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces prestations, le cas échéant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

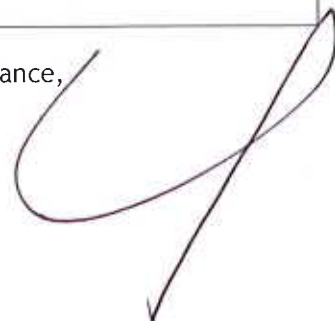
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 21 septembre 2023, s'est réuni le 28 septembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUETAS	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU (arrivée à 18h40)
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO (arrivée à 18h55) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Sylvie SCULO a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL jusqu'à son arrive à 18h55
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DE16-DE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in dark ink, consisting of a vertical line with a horizontal crossbar and a loop at the bottom.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES TERRAINS FAMILIAUX
SUR LA COMMUNE DE PLOUGOUMELEN**

MARCHE N° 2023.045

ATTRIBUTION

Monsieur Gérard GICQUEL présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 7 juin dernier, selon une procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique pour les travaux d'aménagement des terrains familiaux sur la commune de PLOUGOUMELEN. Il s'agit de la relance du lot n° 2 « bâtiment » en raison de la déclaration sans suite de la procédure initiale pour cause d'infructuosité.

A l'issue de la consultation, 2 plis ont été réceptionnés dans les délais impartis.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement fixés au règlement de la consultation, la société SOGEA BRETAGNE BTP présente l'offre économiquement la plus avantageuse. Le montant de l'offre retenue s'élève à 694 823,75 € HT.

Pour rappel, le lot n° 1 « voirie et réseaux divers » a été attribué par délibération au conseil communautaire du 29 juin dernier à la société COLAS France Etablissement de VANNES pour un montant de 271 370,19 € HT.

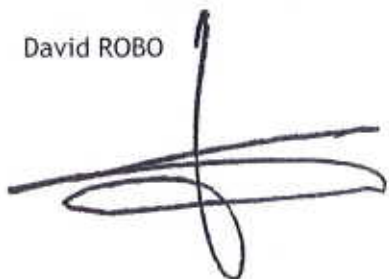
Il vous est proposé :

- d'attribuer le marché à la SOGEA BRETAGNE BTP ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces prestations, le cas échéant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

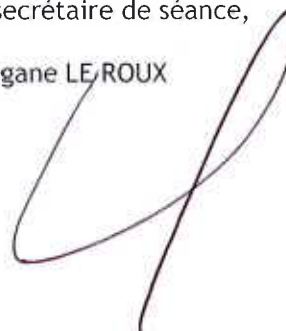
Monsieur Le Président,

David ROBO



La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 21 septembre 2023, s'est réuni le 28 septembre 2023, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Lucile BOICHOT
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL - Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN - Arnaud DE GOVE
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELEN	: Léna BERTHELOT - Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU (arrivée à 18h40)
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO (arrivée à 18h55) - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - François ARS - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGUE - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Simon UZENAT - Franck POIRIER - Marie-Noëlle KERGOSIEN

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT Jean-Philippe PERIES a donné pouvoir à Denis BERTHOLOM
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
LE HEZO	: Guy DERBOIS a donné pouvoir à Noëlle CHENOT
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
SARZEAU	: Dominique VANARD a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Nathalie LE LUHERNE
SENE	: Sylvie SCULO a donné pouvoir à Katy CHATILLON-LEGALL jusqu'à son arrive à 18h55
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT Chrystel DELATTRE a donné pouvoir à Virginie TALMON Laetitia DUMAS a donné pouvoir à Simon UZENAT Patrick LE MESTRE a donné pouvoir à Marie-Noëlle KERGOSIEN

Mise en ligne le 29/09/2023

Ont été représentés :

ARZON : Catherine LECLERC a été représentée par Frédérique GAUVAIN

Ont été excusés :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

ILE D'ARZ : Jean LOISEAU

Absents :

GRAND-CHAMP : Moran GUILLERMIC

VANNES : Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG

Envoyé en préfecture le 29/09/2023

Reçu en préfecture le 29/09/2023

Publié le

ID : 056-200067932-20230928-230928_DE17-DE

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a loop at the top and a horizontal line crossing it, followed by a large, stylized loop.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2023

COMMANDE PUBLIQUE

**REALISATION D'UNE PASSERELLE DE FRANCHISSEMENT DU RESEAU FERRE
EN GARE DE VANNES**

MARCHE N° 2023.010

ATTRIBUTION

Monsieur Denis BERTHOLOM présente le rapport suivant :

Une consultation des entreprises a été lancée le 14 avril dernier selon une procédure d'appel d'offres ouvert soumise aux dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique pour la réalisation d'une passerelle de franchissement du réseau ferré en gare de VANNES.

Il s'agit d'un pont à trois travées isostatiques ; le tablier en béton armé venant s'appuyer sur quatre structures en acier :

- deux portiques métalliques sur les quais SNCF ;
- deux édifices circulaires positionnés sur les parvis Sud et Nord.

La réalisation de cette infrastructure comprend :

- la construction des édifices circulaires métalliques nommés « rotondes » qui intègrent des rampes d'accès hélicoïdales soutenues par une peau structurelle, des escaliers et ascenseurs ;
- la construction des appuis sur quais ;
- les travaux de terrassement et fondations nécessaires à la réalisation des appuis ;
- la construction du tablier en béton armé ;
- les travaux de tous les équipements et de mobilier urbain y compris l'éclairage, définis dans le périmètre du marché ;
- le dévoiement et pose des réseaux secs et humides définis dans le périmètre du marché.

A l'issue de la consultation, quatre offres ont été réceptionnées mais seules trois offres sont analysées : un candidat ayant déposé deux offres, seule la seconde est ouverte.

Au regard de l'analyse des offres effectuée sur la base des critères de jugement des offres fixés au règlement de la consultation, la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 25 septembre dernier, a attribué le marché au groupement BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS REGIONS France / INEO ATLANTIQUE / RENAUDAT CENTRE CONSTRUCTIONS / TPGeo pour un montant de 13 072 500 € HT.

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'offres, il vous est proposé :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec le groupement désigné ci-dessus ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier, après attribution par la Commission d'Appel d'Offres ;
- de solliciter toutes subventions pour la réalisation de ces prestations, le cas échéant ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX